

Conditions d'inscription

Être résident à Ferrière-la-Petite ou avoir obtenu un avis favorable de la mairie de votre commune de résidence **ET** de la commune de Ferrière-la-Petite.

A l'école maternelle, première inscription :

Sont concernés les enfants nés du 01/01/2024 au 31/12/2025 scolarisés pour la première fois en classe de petite section à la rentrée de septembre 2026. **Pour rappel, l'inscription est obligatoire pour chaque enfant dès qu'il atteint l'âge de 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.**

Les enfants âgés de 2 ans pourront être admis à l'école selon les conditions suivantes :

1° le nombre de places disponibles

2° l'enfant devra obligatoirement être propre (la mairie se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont les bases de la propreté ne sont pas acquises (de 15 jours à 3 semaines si évolution favorable)).

A l'école :

L'inscription à l'école doit être effectuée auprès de la mairie lorsque l'enfant était jusque-là scolarisé dans une autre école privée ou publique, ou lorsque la famille emménage dans la commune de Ferrière-la-Petite. ***A noter : un certificat de radiation établi par le directeur de l'ancienne école devra être présenté au directeur de la nouvelle école.**

Modalités d'inscription

1) PREMIÈRE ÉTAPE

Récupérer le dossier d'inscription au secrétariat de mairie ou sur le site de la commune :

www.ville-ferrierelapetite.fr ou au secrétariat de mairie

Compléter le document d'inscription avec les pièces justificatives demandées :

- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois
- Pages des vaccinations obligatoires du carnet de santé de l'enfant et/ou certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école*
- Jugement de divorce ou séparation ou décision du juge aux affaires familiales concernant la garde de l'enfant

***DEPÔT DU DOSSIER COMPLET AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES LE
MERCREDI 06/05/2026 OU LE LUNDI 11/05/2026 DE 16H00 A 18H00***

ATTENTION

Le maire inscrit administrativement l'enfant, mais c'est la directrice de l'école qui procède à l'admission et à l'affectation de l'enfant dans une classe correspondant à son niveau ainsi qu'à l'inscription dans le registre de l'école.

2) DEUXIÈME ÉTAPE

La directrice de l'école, Madame Rousé, prendra contact avec la famille pour confirmer l'inscription de l'enfant ou demander des renseignements supplémentaires.

Si vous souhaitez la contacter vous pouvez appeler le 03.27.64.17.22 ou envoyer un mail à :

ce.0595249k@ac-lille.fr





DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

1) DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire à la mairie de FERRIERE-LA- PETITE, dans les délais, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois Carnet de santé et/ou certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité Justificatif de domicile moins de 3 mois Certificat de radiation
 Jugement de divorce ou de séparation

L'ensemble des pièces a été présenté : OUI NON

2) INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L131-5 du code de l'Education Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

3) ADMISSION DE L'ÉLÈVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, la directrice d'école procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente. **Le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation doivent être présentés à la directrice d'école pour l'admission.**

4) CONTACT AVEC LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Groupe Scolaire Osvald Cuvelier : Madame ROUSÉ Florence – 03.27.64.17.22 – ce.059524k@ac-lille.fr

A REMPLIR PAR LE(S) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) DE L'ENFANT

| | | |
|--------------|--|--|
| NOM | | |
| Prénom | | |
| Adresse | | |
| Portable | | |
| Fixe | | |
| Adresse mail | | |

Demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant

Né(e) le.....à.....en classe

de.....

- Première inscription
 Auparavant scolarisé au sein de l'école.....sur la commune de

Ferrière-la-Petite, le

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

DÉCISION DU MAIRE

- Inscription acceptée sur l'école maternelle élémentaire
 Inscription à compléter
 Inscription refusée pour le motif suivant :

A _____, le _____
Signature du ou des responsables légaux,

LE MAIRE,
Pierre TONDEUR,

